



Rav Haimel Cohen, Roch Yechiva 'Hofnotat Bait Hamid et du Colel Or'hot Moche



Possibilité d'écouter le cours de Maran Chlita en Direct ou en Replay sur <https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sortie de Chabbat Parachat Wayéssé, 7 Kislew 5775

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN CHALITA

בית נאמן

Sujets du cours :

1. Une expiation pour Israël
2. Notre maître, notre Rav le Gaon Rabbi Raphaël Kadir Tsaban, de mémoire bénie
3. Douces explications sur des versets de la Torah
4. Tout ce qui est interdit à cause de Mar'it Ayin, le faire au crépuscule
5. Lois concernant le linge que veut étendre pendant Chabbat
6. « Celui qui secoue son manteau pendant Shabbat est redevable d'un sacrifice expiatoire »
7. Faire Minh'a Guédola ou Kétana ?
8. Même les Avrèkhim devront arrêter leur étude et allumer la Hanoukia à l'heure

"Il fera justice à ses ennemis et il pardonnera à sa terre, à son peuple."

Cette semaine, nous avons cessé de réciter Avinou Malkenou (Notre Père, notre Roi), car la semaine dernière, une personne a apparemment expié pour tout Israël : le Rav Tsvi Kogan, de mémoire bénie, que son sang soit vengé. Des méchants maudits l'ont attaqué et tué. Ils ont été attrapés, mais je ne sais pas quel a été leur jugement final : ont-ils été tués ou non ? On a dit qu'ils étaient passibles de mort. Il y a des coupables sur le papier et des coupables dans la réalité... Que nous importe s'ils sont exécutés ou non ? Ce qui nous importe, c'est que le peuple d'Israël puisse vivre en paix. Il est impossible de continuer à vivre avec de telles bêtes ! Il était un hassid de Loubavitch, et l'Admor (Rabbi) de mémoire bénie pria pour que ce soit la dernière des souffrances, et pas davantage.

À la mémoire de notre maître et enseignant, le Gaon Rabbi Raphaël Kadir Tsaban, de mémoire bénie

Cette semaine marque le décès - il y a trente ans - du Gaon Rabbi Raphaël Kadir Tsaban, de mémoire bénie [président de la yéchiva, rabbin de Netivot et membre du Conseil du Grand Rabbinate]. Le monde ne sait pas quel érudit exceptionnel était cet homme ! Certaines personnes savent toujours flatter ou crier, mais lui n'était pas ainsi. Il présentait les lois de la Torah avec goût et élégance, si bien que chacun disait : « Quelle belle Torah a le peuple d'Israël ! » Un jour, il y eut un mariage où tous étaient réunis, mais le marié n'est pas venu. Avez-vous déjà entendu cela ? Habituellement, le marié attend avec impatience le mariage, mais cette nuit-là, il ne s'est pas présenté. On lui a parlé, et il a répondu : « Je ne viens pas, je ne veux pas venir, ça ne m'intéresse pas. » On lui a dit :

« Mais tout le monde est là, tout le monde t'attend. » Et il ne voulait rien entendre. Quelqu'un a suggéré : « Faisons venir le rabbin de Netivot pour lui parler. » Le rabbin est allé le voir et lui a dit : « Mon fils, on fait cela ? Après que tout le monde est venu avec joie, toi, tu te caches ? Que faisons-nous avec un marié ? Allons-nous en chercher un au ciel ? ! » Le marié a répondu : « J'ai peur que demain je ne m'entende pas avec la mariée, et que vais-je faire alors ? Donc dès maintenant, je ne veux pas entrer dans cette complication. » Le rabbin lui a dit : « Quel est le problème ? Si tu ne t'entends pas avec elle, il y a une solution très simple : demain matin, à huit heures, viens à mon bureau, on écrira un guet (acte de divorce), tu le lui remettras et ce sera fini. » Le marié a demandé : « Vraiment ? Cela résoudrait tout ? » Le rabbin a répondu : « Quoi, tu penses que le mariage selon la Torah est un mariage catholique ? ! Chez les chrétiens, le mariage est fait par le prêtre, qui se considère comme le "représentant de Dieu sur terre"... C'est ce qu'ils pensent, et donc ce mariage ne peut pas être dissous. Chez nous, un homme est libre de ses choix : on écrira un guet et tu le lui donneras. » Le marié a dit : « D'accord, je viens. » Il est venu au mariage, et une grande joie a eu lieu. Le lendemain, le rabbin attendait le marié dans son bureau, mais il n'est pas venu. Il ne s'est pas présenté, peut-être s'était-il endormi. Le rabbin l'a attendu pendant un an, deux ans, trois ans, huit ans... Puis un jour, ils se sont croisés, et le rabbin lui a dit : « Ah, où étais-tu ? Tu m'avais dit que tu viendrais pour écrire un guet... » Le marié a répondu : « Non, j'ai vu que c'était une bonne vie, comme il est dit : "Il n'est pas bon que l'homme soit seul" (Berechit 2:18). Si c'est une bonne épouse, pourquoi pas ? (Une mauvaise épouse – que le ciel nous en préserve, dit Rav dans la Guemara [Shabbat 11a] : "Toute calamité sauf une mauvaise épouse". Mais une bonne épouse, quel problème y a-t-il ?) Vous m'avez dit qu'il y avait un moyen de lui donner un guet, donc

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 16:35 | 17:49 | 18:37

Marseille 16:45 | 17:51 | 18:35

Lyon 16:38 | 17:47 | 18:33

Nice 16:36 | 17:43 | 18:27



התכנית העירונית
bait.neheman@gmail.com



עורכים: הרב ר' שלום רובין, הרב ר' אריה שטרן מליטא
עורכת: רבנית ר' חיה אילנה שטרן מליטא

j'étais apaisé¹. Maintenant, nous vivons heureux, nous avons des enfants, pourquoi devrais-je la divorcer ?! » Le rabbin lui a répondu : « C'est précisément pour cela que je te l'ai dit, pour que tu n'aies pas peur des kiddouchin (fiançailles/mariage). Il y a les kiddouchin et il y a le guet pour les cas extrêmes... »

Est-ce un homme ou un ange ?

Un jour, une jeune fille avait accepté de rejoindre l'armée. Elle avait signé son engagement. Quand le moment de son incorporation est arrivé, toute sa famille lui a dit : « Que fais-tu ? Nous sommes des Juifs pratiquants de Djerba. Tu iras à l'armée et tu deviendras impie ?! Tu ne pourras pas tenir. » Elle leur a répondu : « Que puis-je faire ? J'ai signé. » Ils sont allés voir Rabbi Kadir. Le Rav a appelé Rabbi Goren (un ami à lui) et lui a dit : « Écoute, il y a ici une très bonne famille, et des étrangers ont séduit leur fille pour qu'elle signe qu'elle était prête à s'enrôler, et maintenant toute la famille est en détresse. » Rabbi Goren lui a répondu : « Que veux-tu que je fasse ? Que puis-je faire ? » Rabbi Kadir lui a dit : « Tu peux prendre son dossier et le faire disparaître. » Rabbi Goren a répliqué : « Comment puis-je faire cela ?! » Rabbi Kadir lui a répondu : « Fais disparaître le dossier ! » Et il l'a vraiment fait disparaître. "Un dossier effacé, un jugement annulé" (Sanhedrin 95a). La jeune fille n'a jamais été appelée à l'armée. C'était une sagesse exceptionnelle. Rabbi Mordekhaï Eliyahou, de mémoire bénie, disait à propos de Rabbi Kadir : « Je ne sais pas si c'était un homme ou un ange. » Et il ne disait pas cela à la légèreté : pour chaque question concernant le judaïsme à Djerba, il s'adressait à lui, car il connaissait toutes les familles. On lui disait : « Une femme du nom de Untel, comment la nommer ? » Rabbi Kadir répondait : « Il y a trois femmes portant ce nom. Si elle vient de telle ville, je connais son problème, et si elle vient d'une autre, elle attend un guet. Ne faites pas cela, envoyez-les-moi. » Ils les lui envoyaient, et il rétablissait la paix dans leur couple.

"Avec Lui sont la sagesse et la force."

Le Rav Tsaban savait toujours toucher l'essence du problème. À une époque, les grands rabbins étaient en conflit. Les Ravs Goren et Ovadia, de mémoire bénie, polémiquaient, entre eux, énormément². Le Rav Ovadia a

1. On dit : pourquoi notre maître, le Saint, a-t-il placé le traité Guitin (sur le divorce) avant le traité Kidouchin (sur les fiançailles/mariage) ? C'est pour précéder le remède au coup... Avant même le mariage, il y a déjà le Guet (acte de divorce), ainsi, ne t'inquiète pas.

2. Il y avait des tensions entre eux. Il a dit au Rav Ovadia : « Si tu n'es pas d'accord avec moi sur l'affaire du frère et de la sœur, je ne viendrai pas à ton intronisation. » Rav Ovadia lui a répondu : « Ne viens pas, ce n'est pas nécessaire. » Un jour, Rav Tsaban invita Rav Ovadia à donner un cours à Netivot. Le Rav Ovadia donna un cours qu'il avait préparé lorsqu'il montait sur une échelle (il mentionne cela dans ses livres), en s'appuyant sur le Ramban dans Kiddouchin 39. Grâce à ce Ramban, tout s'éclaircit, et l'on peut résoudre la difficulté soulevée par Tosafot. C'étaient des paroles de réflexion et de raison. Voilà qu'au milieu du cours de Rav Ovadia, quelqu'un lui fit passer un billet. Sur ce billet, il était écrit : « Rav Goren a célébré le mariage du frère et de la sœur. » Que faire maintenant ? Il a le droit de marier des gens, un grand rabbin peut le faire. Mais les journalistes, comme des mouches, allèrent voir Rav Ovadia à une ou deux heures du matin, après qu'il ait terminé son cours et soit rentré chez lui. Ils lui demandèrent : « Que pense

dit au Rav Tsaban : « Écoute, tu sais que j'ai raison, alors viens te joindre à moi. » Il lui a répondu : « Je ne peux pas être avec toi contre les neuf autres membres [du conseil]. Je ne veux pas être un "sacrifié isolé"... » Le Rav Ovadia a compris. Lorsqu'est arrivé Yom Haatsmaout (Jour de l'Indépendance), le Rav Goren a décidé qu'il fallait réciter le Hallel avec une bénédiction, et il a fait signer tous les membres du Conseil du Rabbinate, sauf le Rav Ovadia, bien sûr. On a demandé au Rav Tsaban à Netivot : « Allons-nous réciter le Hallel avec une bénédiction ? » Il a répondu : « Non ! » On lui a dit : « Mais vous avez signé ? » Il a répondu : « Oui, j'ai signé [parce que j'y étais obligé]. Et alors ? Le monde s'est-il arrêté de tourner à cause de ma signature ? Ne le récitez pas avec une bénédiction ! » Un enfant est venu voir le Rav Tsaban avec sa mère, qui lui a dit : « Rav, il ne veut pas manger, peu importe combien je lui parle. » Le Rav lui a dit : « Viens ici, mange tout de suite, sinon j'appelle la police ! » En entendant le mot "police", il a eu peur. L'enfant a répondu au Rav : « D'accord, d'accord. » Il a commencé à manger. Le Rav lui a dit : « Mange toujours, ne fais pas de bêtises. À chaque fois que tu diras "je ne mange pas", on appellera la police. » Et c'est ainsi qu'il réglait les problèmes avec tout le monde. Il ne se disputait jamais avec personne. Il savait parler à chacun selon son langage : avec les intelligents, il utilisait des raisonnements profonds ; avec les simples, il leur parlait simplement. Il trouvait toujours un moyen d'expliquer à chacun.

"Pour la violence contre ton frère Yaakov, tu seras couvert de honte" (Ovadia 1:10).

Le Rav Tsaban était une personne exceptionnelle. Un jour, lors d'une réunion, le Rav Ovadia, de mémoire bénie, a exprimé ses douleurs : « Le Rav Goren me cause constamment des ennuis, il me dit ceci, cela... » Ensuite, le Rav Tsaban a pris la parole. Que fit-il ? Il a habilement évité la controverse en expliquant un verset de la Haftara de la Paracha de la semaine, Vayichla'h : "Pour la violence contre ton frère Yaakov, tu seras couvert de honte". Il a raconté une histoire : « Deux personnes, Yaakov et Réouven, se disputaient. Réouven a frappé Yaakov, et Yaakov criait de douleur. Mais cela ne suffisait pas à Réouven ; il est allé voir la police et a dit : "Yaakov m'a frappé !" Le juge, qui était sage, lui a demandé : "Où est Yaakov ?" Réouven a répondu : "Il est chez lui." On est allé voir Yaakov, qui était malade et gémissant. Le juge a dit : "Je connais votre frère Yaakov, c'est un homme droit et humble, qui ne se mêle jamais de disputes. S'il vous a frappé, c'est que vous lui avez fait bien pire." Voilà ce que signifie : 'Pour la violence contre ton frère Yaakov, tu seras couvert de honte' – parce que si Yaakov s'est opposé à vous, c'est que vous l'avez gravement offensé. » Le Rav Tsaban ne disait jamais clairement de qui il parlait, comme s'il s'agissait d'une simple histoire³. Il savait toujours éviter les conflits

le Rav de la décision de Rav Goren ? » Il leur répondit : « La décision de Rav Goren est légale. » Il parlait en termes de loi civile, il n'a pas dit « halakhique »... Il a trouvé le mot approprié. Mais ils ont fait tout un bruit autour de cela, en ont fait un « karaffe » (un scandale), et en ont fait des histoires. (Avant cela, il y avait eu une interview avec des journalistes où Rav Ovadia avait dit : « Ceux qui soutiennent Rav Goren sont comme les dix fils de Hama... Je n'ai que faire d'eux. ») Mais malgré tout cela, Rav Ovadia aimait la paix et poursuivait la paix.

3. Le Rav Ovadia au début ne voulait pas entrer dans le Rabbinate

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

et parlait à chacun avec sagesse, goût, et discernement.

principal, jusqu'à ce que le Rav Elyashiv lui dise : « Entre, nous n'avons personne d'autre pour renforcer la Torah à part toi. » Le Rav Ovadia ne pensait pas qu'il entrerait alors que le Rav Elyashiv, lui, sortirait. À l'époque, le Rav Elyashiv était dayan (juge) au tribunal rabbinique suprême. Après les élections, le Rav Elyashiv a dit : « Je sors. » Le Rav Ovadia lui a répondu : « C'est ainsi que tu agis avec moi ? Toi, tu sors et moi, j'entre, que je reçoive toutes les critiques et les flèches ? » Le Rav Elyashiv a répondu : « Je ne peux pas siéger avec le Rav Goren. » Quelques années plus tard, lorsque le Rav vit qu'il était seul dans la bataille, dans les dernières années du Rabbinate principal, la paix fut faite. (Il le mentionne dans Yabia Omer, partie 9, section Choshen Mishpat, §9, en abrégé HaRav Shlomo Goren). Certains disent que la décision du Rav Goren concernant l'affaire du frère et de la sœur était correcte. J'ai entendu dire, au nom du Rav Dvalitzky, qu'il n'a pas permis cela sans raison. Pourquoi ? Car ce converti, qui avait dit qu'on l'avait converti en Europe – en Pologne – ne savait rien. Il ne savait même pas réciter Shema Israël. À la place, il disait : « Shema Israël, Hachem Elokeinu, Roi du monde, Créateur du fruit de la terre. » Est-ce un homme qui est passé par une conversion ? Cet homme ne savait rien, mais on l'avait converti sous la pression du père de la jeune fille (qui s'appelait Hanna Langer). Son père avait fait pression pour que les rabbins déclarent qu'il était juif. Mais au final, tout est perdu. « Leur amour, leur haine et leur jalousie ont disparu depuis longtemps » (Kohelet 9,6). Il ne reste dans ce monde que la Torah.

Le Rav Ovadia et ses livres sont récités et écrits, aimés et chéris, pour toujours et à tout jamais. Même les Satmar, qui détestent tout ce qui est lié à l'État, étudient ses livres. Une fois, alors que nous étions dans un endroit sur la rue Herzl 50 (la rue a ensuite été renommée Rue Rav Shakh), des gens sont venus me voir et m'ont demandé : « Pourquoi êtes-vous contre le sionisme, vous qui vous mêlez de ces affaires et qui avez des liens avec le chef du conseil religieux ? » Je leur ai répondu : « Qui est le chef du conseil religieux ? » Ils m'ont dit : « C'est le Rav Ovadia ! » J'ai répondu : « Shaawa [Quoi ?] ! Vous parlez ainsi du Rav Ovadia ? ! » Je les ai chassés avec mépris et honte en disant : « Vous n'avez pas honte ? Apportez-moi un livre complet écrit par vous qui rivalise avec une seule page du Yabia Omer ! » Ils m'ont répondu : « Quoi, il n'y a pas un tel livre ? » Je leur ai dit : « Non, il n'y en a pas. Quelle insolence ! » Ils m'ont demandé : « Comment le savez-vous ? » J'ai répondu : « Je le sais. Ne mentez pas. Ne me dites pas « Nous aussi, nous avons des génies mondiaux ». Tous vos génies n'atteignent pas son niveau. » Et le temps a prouvé cela. Après la disparition du Rav Ovadia, des milliers et des dizaines de milliers de personnes ont assisté à ses funérailles, et même les Hassidim de Satmar achètent ses livres Yabia Omer. Ils achètent des cartons entiers – cinquante livres – et les étudient. Ils savent que là se trouve la Torah de vérité.

La Torah ne connaît ni barrières ni divisions, ni disputes ni conflits. Le Rav Ovadia était un homme unique en son genre, que D.ieu a planté dans notre génération. Quand quelqu'un a un problème, il se tourne vers lui. Lorsqu'il y a des problèmes d'illégitimité (mamzerout) dans le monde, on lui envoie des questions des quatre coins de la terre : « Notre maître, que devons-nous faire ? Comment devons-nous statuer ? » On lui pose des questions et c'est tout, ses décisions sont acceptées. Il a permis à toutes les femmes abandonnées (agounot) de la guerre de Kippour sauf une. Il a dit : « Je n'ai pas trouvé de base pour la permettre. » Et il s'est avéré que son mari était vivant ! Plus tard, son mari est arrivé en boitant sur des béquilles et a dit : « J'ai survécu. Je suis resté seul prophète pour Hachem » (Mélakhim I, 18, 22). Le Rav avait visé juste dans la halakha ! Huit cent cinquante – certains disent neuf cents – agounot, pour lesquelles le Rav a examiné chaque dossier et les a toutes libérées. Le Rav pleurait pour tout ce qui leur était arrivé, au milieu de la nuit et de son sommeil. Sa femme lui demandait : « Que t'arrive-t-il, Ovadia ? » Il lui répondait : « Quand je vois dans quelles conditions ces pauvres hommes ont été tués, je ne peux pas dormir. » Il s'était associé avec un Rav militaire et un troisième Rav, et tous trois s'étaient assis pour examiner tous les dossiers des agounot.

Puissent mes paroles servir à sa mémoire dans le monde supérieur. (Même si, à mon avis, on n'a parfois pas rendu ce qu'il méritait à cet homme – mille excuses.)

"La fin de 'Vayikatz' et le début de 'Ammi Nadiv'"

Dans la Paracha de cette semaine, il y a des enseignements très beaux. Je vais vous en donner deux ou trois concernant les Parachiot Vayétsé et Vayichla'h. Il est écrit : "Yaakov se réveilla de son sommeil et dit : 'En vérité, Hachem est présent en ce lieu, et moi, je ne le savais pas.'" (Berechit 28:16). Une question posée dans les Responsa Be'er Ések⁴ (chap. 98) disait : « Les paroles de Votre Honneur, mon frère et mon chef, m'ont semblé être comme la fin de 'Vayikatz' et le début de 'Ammi Nadiv'. » Que voulait-il dire ? Personne ne comprenait. Un érudit marocain, il y a cent ans (c'est-à-dire deux cents ans après le Be'er Ések), a expliqué ainsi : La fin de 'Vayikatz' est la lettre Tsadik, et le début de 'Ammi Nadiv' est la lettre Ayin – cela signifie 'Tsarikh Iyun' (cela nécessite une réflexion). Bravo ! L'éditeur de ce livre (Min'hat Haomer, section Parperaot La'hochma, folio 19a) a écrit : « Le réviseur dit que ce n'est pas la bonne explication. » Le verset 'Vayikatz Yaakov' se termine par les mots : 'Et moi, je ne le savais pas'. Et le verset 'Ammi Nadiv' commence par : 'Je ne savais pas que mon âme m'avait mise' (Cantique des Cantiques 6:12). Il y a donc une correspondance : 'Je ne savais pas' ici et 'Je ne savais pas' là. Telle est la véritable explication. Le Gaon, auteur de Havot Yair (chap. 219), qui vivait près de l'époque du Be'er Ések, l'a aussi mentionnée. » Une vérité authentique n'a pas besoin d'être prouvée : on ressent qu'elle est vraie. Mais cette histoire de Tsadik Ayin (Tsarikh Iyun) ressemble à une plaisanterie... ou peut-être à une interprétation très éloignée ?

"Il ne sait pas que cela signifie : 'je ne sais pas'."

Il y avait une fois un roi qui dit à tous ses ministres : « Ces Juifs sont têtus. Organisons un débat entre le chef des

Le Rav a dit : « Aucune des agounot que j'ai libérées n'a vu son mari revenir par la suite. Cela prouve qu'ils étaient décédés. » Une fois, le Noda BiYehouda avait libéré une femme agouna, et elle voulait se remarier. Le jour de son mariage, son mari est revenu ! « Le mort est arrivé sur ses pieds » (Baba Kama 74b). Le mari lui dit : « Pourquoi veux-tu te remarier ? Je suis encore vivant... » Mais le Rav Ovadia a dit : « Cela ne m'est jamais arrivé. À cette époque, Golda Meir, qui s'occupait de toutes ces agounot, les dirigeait vers le Rav Ovadia. Le Rav Goren avait envoyé une demande au parlement : « Nous sommes deux Grands Rabbins, il devrait s'occuper de cinq cents agounot et moi de cinq cents, ou quatre cents chacun. Pourquoi tout pour le Rav Ovadia ? » Elle lui a répondu : « Les décisions du Rav Ovadia sont acceptées dans le monde entier ! Les décisions du Rav Goren ne le sont pas autant. Depuis qu'il a permis le frère et la sœur, des rabbins se sont levés contre lui et ont déclaré que toutes ses décisions étaient nulles et non avenues. Alors nous ne voulons pas compliquer la situation. Nous avons un grand pilier sur lequel nous appuyer, et c'est tout. »

4. "Be'er Essek" est un livre écrit par un sage sur lequel les décisionnaires sont constamment en désaccord, comme il est dit : « C'est pourquoi on l'appela Essek, car ils se disputèrent avec lui » (d'après Béréchit 26, 20)...

prêtres et le chef des Juifs. Celui qui gagnera pourra prendre l'autre et le jeter à la mer ! » Les Juifs étaient terrifiés. Qui sait qui gagnerait ? Ils décidèrent de décréter un jeûne de trois jours, et le troisième jour, ils chercheraient quelqu'un pour représenter les Juifs devant le roi. Le troisième jour arriva, mais tous avaient encore peur : « Que va-t-il se passer si nous débattons avec le prêtre et que nous échouons ? Qui sait ce qu'ils nous feront ? » Alors, un Juif se présenta et dit au rabbin principal : « Je sais débattre. » Le rabbin lui demanda : « Comment sais-tu cela ? » Il répondit : « Écoutez, je parlerai avec lui, et si je gagne, je le jeterai à la mer. Mais s'il gagne, dites-lui simplement : "Ce n'est qu'un Juif faible, nous avons un Juif plus fort que lui." » (C'est une stratégie similaire à celle de Gviah ben Psissa dans Sanhedrin 91a.) Ils acceptèrent. Lorsqu'il arriva devant le roi, ils se demandèrent qui commencerait le débat. Le prêtre dit au Juif : « Tu commences. » Le Juif lui dit alors : « Écoute, prêtre, que signifie le verset 'veanokhi lo yadati' ? » Le prêtre répondit : « Je ne sais pas. » Le Juif déclara : « Vous voyez ? Il a dit qu'il ne sait pas. Jetez-le à la mer ! » Ils le jetèrent à la mer, et le Juif sortit vainqueur. Quand il revint, tout le monde l'accueillit « avec joie, en chantant et jouant du tambourin et de la harpe » (Berechit 31:27). Le rabbin lui demanda : « Dis-moi, comment as-tu pensé à cela ? » Il répondit : « Je vais vous expliquer. Je suis un simple Juif qui a commencé à étudier le Houmach avec une traduction en yiddish ou en arabe – je ne me souviens plus. Je lis et je relis, mais chaque fois que je ne comprends pas quelque chose, je vais demander au rabbin. Je suis arrivé à ce verset 'veanokhi lo yadati' et je n'ai pas compris ce que cela signifie. Je suis allé demander au rabbin de la synagogue, qui m'a répondu : "Je ne sais pas." Je me suis dit : "Il ne sait pas parce qu'il n'est que le rabbin de la synagogue. Allons voir le rabbin de la ville." Mais lui aussi a dit : "Je ne sais pas." Alors, je suis allé voir le rabbin principal, et lui aussi a dit : "Je ne sais pas." Je me suis dit : "Si même eux ne savent pas, est-il concevable que le prêtre sache ?" Alors je suis allé là-bas, je l'ai pris au piège et l'ai jeté à la mer. » Il ne comprenait pas que la réponse « je ne sais pas » était en fait l'interprétation correcte du verset. Il pensait que ceux qui lui disaient « je ne sais pas » ne savaient réellement pas. C'est ainsi que, dans sa simplicité, il réussit à clore le débat.⁵

5. Un tel incident s'est déjà produit à Djerba avec un verset de Iyov – "Je suis jeune, mais j'ai de la sagesse, car les paroles de Dieu ne m'échappent pas" (Iyov 36:2). Un élève est allé voir Rabbi David Dido Cohen (qui vécut 80 ans, forma de nombreux élèves, et savait leur enseigner la Guemara d'une manière que chaque élève pouvait comprendre. Un jour, son maître – Rabbi Yossef Berrebi – lui dit : "Tu es un véritable artiste pour insérer la sougya dans le cœur des élèves") et lui demanda : "Il est écrit dans les derniers chapitres de Iyov : 'Je suis jeune et sage, car les paroles de Dieu ne m'échappent pas', que signifie 'Je suis jeune' ?" Le Rav lui répondit : "Attends un peu, et je te répondrai." L'élève attendit un peu, puis au bout d'un quart d'heure, retourna le voir et demanda : "Que signifie 'Je suis jeune' ?" Le Rav lui répondit à nouveau : "Attends encore un peu." L'élève, après un autre quart d'heure, retourna encore et posa la même question : "Que signifie 'Je suis jeune' ?" Et le Rav répondit : "Attends encore un peu." L'élève, frustré, lui dit : "J'ai attendu, encore et encore, et tu ne me réponds toujours pas !" Le Rav lui répondit alors : "Ah, tu veux dire 'Je suis jeune', mais la vraie explication est que tu dois attendre un peu... C'est ça, l'explication du verset. Je ne voulais pas dire que tu devais m'attendre !"

"Des anges, vraiment."

Il est écrit : "Yaakov envoya des anges devant lui" (Berechit 32:4), et Rachi commente : « Des anges, vraiment. » Rachi explique toujours le sens simple du texte. Pourquoi ici précise-t-il « des anges, vraiment » ? Pourquoi ne pas expliquer que "anges" signifie simplement des messagers, comme dans le verset : "Il envoya un ange pour nous faire sortir d'Égypte" (Bamidbar 20:16) ? Dans ce contexte, ange signifie messenger. Pourquoi ici Rachi insiste-t-il sur « des anges, vraiment » ? Parce que dans la Paracha précédente, Vayétsé, il est écrit : "Yaakov poursuivit son chemin, et les anges de Dieu le rencontrèrent" (Berechit 32:2). Il s'agissait bien d'anges, au sens littéral. Ainsi, lorsque Yaakov envoya des anges, c'étaient les mêmes anges qu'il avait rencontrés, pour traiter avec Essaw. Ce n'est pas une interprétation qui s'écarte du sens simple, au contraire, c'est le sens littéral ! Puisque juste avant, il est question d'anges de Dieu, il s'agissait ici aussi d'anges réels.

"Les animaux offerts à Essaw étaient tous imparfaits."

Plus tard, Yaakov envoya des cadeaux à Essaw, son frère : "Deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brebis et vingt béliers" (Berechit 32:15). Huit mots, tous terminant par la lettre même finale. Le Baal HaTourim explique que Yaakov envoya uniquement des animaux ayant des défauts (moumin), pour qu'Essaw ne puisse pas les offrir en sacrifice. C'est pourquoi tous les mots sont terminés par même. Mais il est écrit : "Il prit ce qui lui vint sous la main pour un cadeau à Essaw, son frère" (Berechit 32:14). Que signifie "ce qui lui vint sous la main" ? A-t-il simplement pris des quantités rondes, comme vingt, cinquante ou cent ? Normalement, si quelqu'un prend « ce qui lui vient sous la main », il obtiendrait des chiffres irréguliers, comme dix-sept ou quinze. Pourquoi ici les chiffres sont-ils arrondis ? Parce que Yaakov ajouta également des pierres précieuses et des perles. Yaakov était très riche, comme le dit l'expression : "Ben Porat Yossef" – qu'il ne vous vienne pas à l'idée de lui jeter un mauvais œil ! Il prit "ce qui lui vint sous la main", c'est-à-dire de ses propres biens, et donna de nombreux cadeaux à Essaw. Le Ben Ich Haï posa une énigme : « Yaakov envoya à Essaw un "mort avec ses jambes à l'intérieur". » (Ben Ich Haï, Paracha Vayichla'h, Drashot.) Que signifie un mort, que le ciel nous en préserve ? Que ferait Essaw d'un mort ? Une prière pour le repos de son âme ? Alors que signifient « un mort avec ses jambes à l'intérieur » ? Il expliqua : le mot "mort" (met, מַת) commence par la lettre même et finit par tav, et entre les deux, on insère les lettres du mot raglav (ses jambes). Cela forme le mot margaliot (perles). C'est ce que Rachi voulait dire lorsqu'il mentionne les pierres précieuses et les perles. Les enseignements du Ben Ich Haï sont plus doux que le miel.⁶

"Se dit-on 'Nishrou' ou 'Nashrou' ?"

6. Un homme lit 'Ben Ish Hai', lit 'Od Yossef Hai', et chaque livre de lui possède une douceur particulière. Il n'y a aucune douceur comme celle-ci chez personne ! Il est beau de forme, sa langue est plus douce que le miel, et ses livres sont appréciés de tous. À l'étranger, lorsqu'on disait 'Rav Yossef Haim a écrit', on disait 'Le génie de Babylone a écrit'. Qui est ce génie de Babylone ? C'est Rav Yossef Haim.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

La Michna dans Massekhet Shabbat (146b) enseigne : "Celui dont les vêtements sont tombés dans l'eau peut continuer à marcher avec eux sans craindre de les essorer." Cette Michna présente deux versions et interprétations possibles. Certains lisent "mi she'nashrou keilav bamayim" (dont les vêtements sont tombés dans l'eau), et d'autres lisent "mi she'nishrou keilav bamayim" (dont les vêtements se sont mouillés dans l'eau). Qu'est-ce que signifie nashrou ? Une personne marche-t-elle et ses vêtements tombent soudain dans l'eau ? C'est peu probable. En revanche, il est plus fréquent qu'une personne voie ses vêtements se mouiller. Cette divergence oppose Rachi dans Shabbat (146b, s.v. mi she'nashrou) et Rachi dans Beitsa (9a, s.v. shotkhan). Dans les commentaires du Rambam sur la Michna, les deux versions (nishrou et nashrou) apparaissent. Cependant, la signification correcte est clarifiée dans la Guemara de Beitsa au début du cinquième chapitre (Perek Meshilin, 35b). Elle montre que l'intention est nashrou, ce qui signifie que les vêtements sont tombés dans l'eau et se sont mouillés. Pourquoi alors certains préfèrent-ils nishrou, suggérant que les vêtements se sont imbibés d'eau ? C'est parce qu'il est plus logique de dire que les vêtements se mouillent que de dire qu'ils tombent. Après tout, une personne qui marche avec ses vêtements ne risque pas qu'ils tombent à moins qu'elle ne manque de boutons ou autres attaches. Ainsi, le sens de la Michna est nishrou (se mouiller), mais l'interprétation donnée dans la Guemara de Beitsa est qu'ils sont nashrou (tombés et mouillés). Le halakha est qu'une personne peut marcher avec des vêtements mouillés sans craindre de les essorer. Si on devait interdire cela, cela n'aurait pas de fin : les vêtements de remplacement seraient eux aussi mouillés à cause de la pluie.

"Tout ce qui est interdit à cause de Mar'it Ayin au crépuscule."

Cependant, lorsque l'homme arrive chez lui, il lui est interdit d'étendre ces vêtements pour les sécher. Comme il est écrit (voir la Michna et le Shoul'han Aroukh, Orah Haïm 301:45) : "Il ne doit pas les étendre pour les sécher à cause du regard des gens, afin qu'on ne le soupçonne pas de les avoir lavés pendant Shabbat." Les gens pourraient penser : « Il a lavé ses vêtements pendant Shabbat, je l'ai vu de mes propres yeux étendre des vêtements mouillés pour les faire sécher ! » Même dans une pièce fermée, où personne ne le voit, cela reste interdit. Mais qu'en est-il si cela se produit entre le coucher du soleil et la sortie des étoiles du vendredi, (bein hachmashot), et qu'il n'a pas encore accepté le Shabbat ? C'est une période incertaine : est-ce encore le jour ou déjà la nuit ? Pendant ce moment, il est interdit d'accomplir des travaux (melakhot). Mais ici, puisqu'il s'agit seulement d'une interdiction rabbinique due à l'apparence (mar'it ayin), serait-il permis d'étendre les vêtements à ce moment-là ? La règle est la suivante (Shoul'han Aroukh, 342:1) : Tout ce qui est interdit rabbinement (mishoum shevout) n'est pas interdit pendant bein hachmashot. Par conséquent, il est permis d'étendre les vêtements à ce moment-là, aussi bien avant Shabbat qu'après (au crépuscule de la sortie de Chabbat) car on pourrait dire qu'il n'a pas encore accepté le Shabbat⁷. De

7. Il y a souvent des cas où le mari n'a pas encore accepté le Shabbat,

même, on autorise une personne à passer derrière une synagogue sans suspicion si elle dispose d'une autre entrée (cf. Berakhot 8b). Si des gens voient une personne passer, ils supposeront qu'elle entre par l'autre porte. Cependant, ce type d'autorisation s'applique seulement dans un cas de mitsva ou de nécessité importante (Orah Haïm 301).

"Vêtements mouillés au crépuscule."

Si les vêtements étaient mouillés au moment de bein hachmashot et qu'on souhaite les décrocher d'une corde à linge pendant Shabbat, quelle est la règle ? Le Mishna Beroura (308:63) enseigne qu'il est interdit de les décrocher, car ils sont considérés comme mouktsé (inutilisables) à ce moment. Et ce qui est mouktsé au début de Shabbat reste interdit pour toute sa durée (Shabbat 45a). Par exemple, des figues laissées à sécher⁸ sont considérées comme inutilisables tant qu'elles ne sont pas prêtes. Cependant, le Rav Ovadia Yossef, de mémoire bénie, explique (Leviyat Hen, p. 44) que cette règle ne s'applique pas aux vêtements mouillés. On ne considère pas qu'une personne abandonne complètement l'idée de s'en servir⁹. Par exemple, une marmite encore chaude avant Shabbat peut être utilisée lorsqu'elle est prête, car la personne s'attend à ce qu'elle devienne utilisable rapidement (cf. Tosfot, Shabbat 43a, s.v. Be'oden). Selon cette logique, il serait permis de décrocher les vêtements mouillés pendant Shabbat, car la personne sait qu'ils finiront par sécher. Cependant, en hiver, cela pourrait poser problème, car la pluie¹⁰ pourrait les empêcher de sécher,

et la femme a oublié de brancher la prise sur la plaque chauffante, mais la nuit n'est pas encore arrivée. Le mari peut brancher la prise, il est permis de le faire pendant le jour, près du coucher du soleil.

8. Nos ancêtres aimaient tellement ces raisins secs, qu'on appelle en hébreu 'dabla' et en arabe 'chariha'. À Rosh Hashanah, on les prend et on dit : 'Achariha'. Que cette année soit bonne et douce pour nous, comme la 'dabla'. Un jour, mon père, qu'il repose en paix, m'a dit avant que je n'entre à l'école Or Torah (vers l'âge de six ou sept ans) : « עושים לכם שמה שריחה » - 'Là-bas, ils vous feront de la chariha.' Je lui ai répondu : 'Oh, c'est très bon.' Il m'a dit : « תשריחא זה » - 'שריחא'... אתה לא מבין. ... שתחררו התלמידים ... הפסקה... » - 'Tu ne comprends pas...' 'Chariha' ce n'est pas de la nourriture, "tchariha", c'est une pause... Les élèves vont se libérer. Que penses-tu ? Tu crois qu'ils n'ont rien d'autre à faire que de vous apporter de la dabla ? Ce n'est pas ça.' Eh bien, j'ai appris que 'chariha' parfois signifie des raisins secs, mais parfois signifie aussi une pause.

9. De nos jours, nous ne mangeons plus de 'chariha' (un type de fruit séché) car elle contient beaucoup de vers, qui viennent directement de Turquie avec leurs vers. « תורקיה » - 'Turquie' commence par un 'tav' (ת) et « תולעים » - 'vers' commence aussi par un 'tav' (ת) - 'tav-tav' pour une guézera shava (une règle rabbinique de comparaison)... Mais à l'étranger, nous les séchions au soleil et ils se séchaient rapidement. Parfois, cela prenait deux, trois ou quatre jours pour qu'ils séchent.

10. Lorsqu'il n'y a pas de pluie, on observe des jeûnes comme il est écrit dans la Guemara (Taanit 10a et 12b) : trois jeûnes, encore trois jeûnes, et sept jeûnes. Il y avait de grands rabbins qui priaient pour que la pluie tombe. Il y avait un sage nommé Rabbi Yossef Bérébi (qui est décédé en 1919) ; il était enseignant pour les jeunes enfants et il n'y avait pas de pluie. Ils décrétèrent un jeûne pour la pluie, et on lui dit que les rabbins étaient avec leurs élèves en train d'étudier la Guemara. Il alla les voir et leur dit : "C'est maintenant le moment d'étudier la Guemara ?! Maintenant, c'est le moment de prier pour que la pluie tombe ! Ce n'est pas le moment de se perdre dans des discussions maintenant." Ils récitèrent des Tehilim et la pluie tomba.

et la personne pourrait les oublier. En Israël, où l'hiver est souvent ensoleillé, il est possible d'être indulgent et de permettre de rentrer les vêtements pendant Shabbat s'ils sont secs. Mais si le temps est pluvieux, cela reste interdit.

"Celui qui a suspendu un vêtement mouillé pendant Shabbat"

Si quelqu'un a suspendu des vêtements mouillés pendant Shabbat, bien que cela soit interdit, le Rav Yossef Haïm, de mémoire bénie (Rav Pealim, vol. 3, fin du siman 16), s'interroge : ce cas est-il comparable à celui d'une personne qui a cuit pendant Shabbat de manière intentionnelle, où il est interdit de tirer profit de l'action pendant Shabbat ? Ou bien, étant donné que l'interdiction ici n'est que mishum mar'it ayin (par souci d'apparence), peut-on être plus indulgent ? Il conclut qu'il n'y a pas de différence : étant donné qu'il est interdit de suspendre des vêtements pendant Shabbat, il est interdit d'en tirer profit. Cependant, une personne qui a l'habitude, même en été, de suspendre ses vêtements à la maison simplement pour les rendre plus confortables à porter (et non pour les sécher), peut suspendre des vêtements pendant Shabbat, même mouillés, car tout le monde sait qu'il ne le fait pas pour les sécher mais pour son confort.

"Celui qui secoue son manteau pendant Shabbat est redevable d'un sacrifice expiatoire"

Dans la Guemara (Shabbat 147a), il est écrit : "Celui qui secoue son manteau pendant Shabbat est redevable d'un sacrifice expiatoire." Une personne qui prend son manteau ou sa cape et la secoue est considérée comme transgressant une interdiction. (Le mot "secouer" apparaît dans la Torah : "Hachem secoua l'Égypte dans la mer" – Chemot 14:27.) Cependant, cela ne s'applique qu'à un vêtement neuf, de couleur noire, et à une personne qui tient absolument à ne pas le porter dans cet état. Rachi explique qu'il s'agit de secouer un vêtement pour retirer la poussière qui s'y est déposée. Une personne ne veut pas porter un habit poussiéreux et pourrait se faire taquiner en disant : « Pourquoi t'embêtes-tu ? Es-tu comme Avraham Avinou, à propos de qui il est dit : 'Et moi, je ne suis que poussière et cendre' (Berechit 18:27) ? » Mais Rabbéou Hananel et Tossefot (ibid., s.v. hame'naer) affirment que le problème concerne le fait de secouer la rosée d'un vêtement. Retirer la poussière n'est pas considéré comme melaben (nettoyer). Par contre, secouer pour retirer de l'eau ou de la rosée pourrait être problématique. Le Rama

Il y avait des rabbins spéciaux, on disait d'eux : "C'est le rabbin de la pluie". Il y avait un rabbin qui est décédé en 1868, nommé Rabbi Nissim Haddad. Une année, il dit : "Accordez une réduction spéciale aux pauvres pour les produits de Pessah, faites-leur un prix spécial." Ils refusèrent et lui répondirent : "Non, nous devons vendre au prix fort." Il dit : "D'accord, prenez le prix fort." Cette année-là, il n'est pas tombé de pluie. Ils décrétèrent des jeûnes, trois jeûnes, encore trois jeûnes, mais la pluie ne tomba pas. Le rabbin de la ville, Rabbi Ma'touk Haddad, vint le voir et lui dit : "Prie pour la pluie." Il répondit : "Non ! Je ne prierai pas, ils sont cruels avec les pauvres, ils ne méritent pas la pluie !" Le rabbin le supplia : "Fais-le, je t'en prie." Il lui dit : "Alors annulez cette décision et donnez aux pauvres un prix spécial." Ils firent ainsi, et lorsqu'il eut fini de prier, des pluies bénies et généreuses tombèrent. C'est alors qu'on l'appela : "Le rabbin de la pluie."

(Shoul'han Aroukh, 302:1) recommande de suivre l'opinion de Rachi par prudence. Toutefois, Maran n'interdit que de secouer un vêtement de la rosée et ne mentionne pas la poussière. En effet, la poussière n'est pas associée au processus de lavage (melaben), comme le montre le verset : "Hachem transformera la pluie de ta terre en poussière et en cendre" (Devarim 28:24), où la poussière et la cendre ne sont pas liées à une humidité qui nettoie les vêtements.

"Prière de Min'ha"

De nos jours, beaucoup préfèrent prier Min'ha Guedola (Min'ha tôt dans l'après-midi), mais nous avons pour habitude de prier Min'ha Ketana (Min'ha en fin d'après-midi). Le Rambam (chap. 3 des Hilchot Tefila, halakhot 2 et 3) rapporte au nom des Gueonim qu'il est préférable de prier Min'ha Ketana toute l'année. (Min'ha Guedola n'est permise que dans des cas exceptionnels. Voir Ben Ich Haï, Parachat Vayakhel, §3.) Quand prie-t-on Min'ha Guedola ? Une fois, j'ai rencontré dans un bus un érudit de Djerba, Rabbi Ma'aravi HaCohen (aujourd'hui décédé). Il m'a expliqué qu'il y a quatre jours dans l'année où il est préférable de prier Min'ha Guedola : Pourim : ce jour-là, on boit beaucoup et on risque d'oublier de prier Min'ha¹¹, la mélangeant avec Arvit.¹² La veille de Kippour : car on doit manger le repas de clôture (Seoudat HaMafseket). La veille de Pessa'h : car après, on doit s'occuper des matsot, ce qui est une mitsva importante à accomplir soi-même¹³.

11. Le Rama – Rabbenou Moché Isserles – le jour de Pourim, s'habillait comme un pauvre et frappait aux portes en disant : "J'ai besoin d'un peu d'eau pour prier Arvit." Et la personne répondait : "Ah, j'ai oublié de prier Arvit, voilà ce pauvre qui nous rappelle..." Et ainsi il faisait d'une maison à l'autre.

12. Il y en a qui font la prière de Min'ha Guédola même pendant les jours entre les trois semaines entre le 17 Tamouz et le 9 Av, quand on lisait le Tikoun 'Hatsot', et on fermait alors les magasins. Aujourd'hui, personne ne sait cela. Dans les yeshivot, ils ne savent pas beaucoup de choses, c'est pourquoi on les appelle en Yiddish « ישיבש » - 'Yeshives' – parce qu'ils déforment les coutumes des anciens... On ne fait pas le Tikoun Hatsot pendant les trois semaines. Ils disent : 'Qu'est-ce que ça nous fait ? Nous avons notre Tikoun Hatsot la nuit, et celui qui s'endort la nuit est exempt de Tikoun Hatsot.' Il y avait un homme en dehors d'Israël, un Juif pieux, qui a dit au Rav Tséma'h [au mois d'Éloul] : 'Fais le Tikoun Hatsot la nuit, car si un homme arrive tard et qu'il a le Tikoun Hatsot et les prières de pardon, le Tikoun Hatsot prime.' Il lui a répondu : 'Je ne peux pas faire Tikoun Hatsot. Pourquoi ? Parce que Tikoun Hatsot me cause de la peine, cela me rappelle les jours entre le 17 Tamouz et le 9 Av, où on fait Tikoun Hatsot... Maintenant c'est un moment de joie, faire Tikoun Hatsot en Éloul ?!' Il ne sait rien. Quand quelqu'un se lève tôt la nuit, avant l'aube, il doit faire la bénédiction des mains, les bénédictions du matin et le Tikoun Hatsot. Celui qui peut le faire chaque nuit, qu'il le fasse. Rabbi Eliyahou Ankari zatsal, âgé de 82 ans, préparait son réveil chaque nuit et se levait à minuit pour dire le Tikoun Hatsot avec des pleurs. Il avait appris cela de son père zatsal, et celui qui peut le faire, heureux soit-il et heureux soit sa part.

13. Et il faut aussi faire attention à ne pas oublier Hafrachat Halla. Ensuite, lors de la nuit de Pessah, on vient et on demande : "On a oublié de prélever la 'halla, que faire ?" Si vous avez d'autres matsot qui ne sont pas 'shmourot', elles sont acceptables, vous pouvez en manger. Mais si vous n'avez ni cela ni cela, que faire ? Il existe une méthode particulière que le Gaon Ya'betz (Responsa Ya'betz Vol. 1, Siman 133) a faite, il a dit que puisque les gens n'ont pas prélevé la 'halla, c'est comme s'ils n'avaient rien à manger, et il est permis de prélever la 'halla la nuit de Pessah [si elle tombe en semaine]. Mais il

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

La veille de Shabbat Hanouka : il faut prier Min'ha Guedola avant d'allumer les bougies de Hanouka, car avec Min'ha Ketana, il ne resterait pas assez de temps avant la nuit. Ces jours-là, on prie Min'ha Guedola vers 13h ou 13h30. Certaines sources, comme les responsa du Rif (siman 320), autorisent en principe Min'ha Guedola, et le Rosh (Klalei HaRosh, siman 9) est d'accord. Mais Maran (Shoul'han Aroukh, 233:1) tranche que l'on doit prier Min'ha Ketana, sauf dans des cas exceptionnels. La raison est simple : Min'ha Ketana correspond au Tamid shel bein ha'arbaim (le sacrifice quotidien de l'après-midi), tandis que Min'ha Guedola ne correspond pas à ce sacrifice, sauf les veilles de Pessa'h, où le Tamid était avancé. Le Rambam, au nom des Gueonim, précise que l'on ne prie Min'ha Guedola que dans des situations rares, comme un voyage. Ainsi, cette coutume de prier Min'ha Ketana a été transmise depuis des générations. Même ceux qui étudient dans les kollel doivent organiser leur emploi du temps pour prier Min'ha Ketana en temps voulu, avant de continuer leurs études.

"Même les avrékhim doivent interrompre leur étude pour allumer les bougies de Hanouka à temps"

Pendant les jours de Hanouka, les avrékhim doivent interrompre leur étude lorsqu'arrive le moment d'allumer les bougies, et rentrer chez eux pour accomplir la mitsva avec leur famille. Certains disent : « Non, non, la Torah prime sur tout. » Mais qu'en est-il de Pourim ? Il est écrit dans la Guemara (Meguila 3a) que les disciples de la maison de Rabbi interrompaient leur étude pour aller écouter la lecture de la Meguila. Hanouka et Pourim sont équivalents : Hanouka est pour le pirsoumei nissa (la diffusion du miracle) tout comme la Meguila. De la même manière qu'on interrompt pour l'un, on interrompt pour l'autre. Est-ce parce qu'à Pourim il y a des crécelles et du bruit que c'est plus important ? Non ! Ainsi, aussi bien à Pourim qu'à Hanouka, il faut faire ce qui est nécessaire. Les avrékhim doivent rentrer chez eux pour allumer les bougies de Hanouka à l'heure. Les enfants doivent voir leur père réciter la bénédiction et allumer les bougies de Hanouka. A l'époque, lorsque nous apprenions l'hébreu à l'étranger¹⁴, les cours avaient lieu le soir, et tout le monde

est préférable de ne pas faire cela, mais plutôt de toujours se rappeler de prélever la 'halla. Quand une personne va travailler là-bas, elle doit se souvenir et répéter "Hafrachat Halla", "Hafrachat Halla", ainsi elle n'aura aucun problème. [Voir également dans le livre Hachem Nissi, Vol. 2, Chap. 14, Halakha 1, et la note là-bas].

14. Les gens pensent que l'hébreu est une langue impure. Apprendre la langue hébraïque, la langue sainte, c'est impur ?! Qu'est-ce qui vous arrive ?! Ils parlent seulement le yiddish. Une fois, j'étais en Amérique avec la défunte Rabbanit, elle était à l'hôpital "Maimonides", et là-bas il y avait des hassidim de Satmar qui voulaient accomplir des mitsvot. Ils m'ont dit : "Nous pouvons veiller, et toi, tu peux rentrer chez toi." Dès qu'ils ont prononcé ces mots en hébreu, cela m'a ôté l'âme... Ils ne disent pas "chééla", ils disent "chaïla", la « Rabbanit » – "Raboness"... Parlez en hébreu ! Non, on ne parle pas en hébreu, on

assistait à ces cours d'hébreu. Mon père m'a écrit une lettre et m'a demandé de la remettre à mon professeur. Elle disait : "À l'attention du professeur estimé, Eliyahou Bou'about, qu'Hachem le protège, Mon fils ne pourra pas assister aux cours d'hébreu cette semaine, car il doit rester à la maison pour allumer les bougies de Hanouka." Le professeur a lu la lettre et a dit : « Quoi, c'est vraiment une obligation ? » Il est allé consulter mon rabbin, qui était aussi un élève de mon père. Ce dernier lui a répondu : « Oui, c'est une obligation. »

Que Celui qui a béni nos ancêtres, Avraham, Itshak et Yaakov, Moché, Aharon, Yossef, David et Chlomo, bénisse toute cette sainte assemblée ici présente, ainsi que ceux qui écoutent via le satellite, et ceux qui lisent ces paroles en français pendant la semaine. On m'a raconté qu'un homme en France avait déménagé dans un nouvel endroit où il ne connaissait personne. Il a dit : « C'est ennuyeux, je ne connais rien ici. » Quelqu'un lui a conseillé de lire Bayit Neeman en français. Lorsqu'il l'a lu, il a dit : « C'est un monde nouveau, c'est merveilleux. » Bayit Neeman en français, c'est quelque chose de spécial. Chacun doit d'abord s'efforcer d'apprendre la Torah en hébreu. Mais si vous ne savez pas l'hébreu, vous avez aussi des paroles de Torah disponibles en français et dans d'autres langues. Puissiez-vous mériter d'accomplir des mitsvot et vivre de longs jours et de belles années. Amen, qu'il en soit ainsi.

parle seulement en yiddish. Ils pensaient même que Rachi avait écrit son commentaire en yiddish ! Qui croirait une telle chose ?! Rachi a écrit ces mots en prenant en compte les règles d'accentuation Milé'il et Miléra'. Est-ce qu'on fait attention à ça en yiddish ? Ni descendre ni monter... Rien du tout. Rien. Voici, dans la paracha de cette semaine, Rachi écrit « ורחל באה » - "et Rachel vint" (Béréchit 29:9) avec une accentuation Milé'il, et « והנה רחל בתו באה עם הצאן » - "et voici Rachel sa fille vint avec le troupeau" (Béréchit 29:6) avec une accentuation Miléra', et vous faites pareil en yiddish ?! Il y avait un sage il y a quatre cents ans qui pensait que Rachi avait écrit son commentaire en yiddish, [et qu'ensuite on l'a traduit en hébreu]. Jusqu'à ce qu'un sage d'Italie (aussi ashkénaze) lui écrivit : "Excusez-moi, est-ce que Rachi a écrit en yiddish ? Bien sûr que non ! Il est impensable que Rachi ait écrit son commentaire en yiddish." (Voir dans le Responsa de Rabbi Moché Isserles, Siman 128-129). La langue de Rachi est si belle, si précise, comment peut-on penser qu'il a écrit en yiddish ?! Mais les ashkénazim se sont tellement enfoncés dans le yiddish, que c'est devenu leur réalité. Même une personne qui a la judaïté, comment on dit judaïté ? Yiddishkeit... Un homme qui ne connaît pas le yiddish n'est pas juif, m'a dit un ashkénaze. Il n'est pas juif ?! Es-tu devenu fou ?! Qu'est-ce qui t'arrive ?! Et moi, je dis : Une personne qui ne connaît pas l'arabe de Maïmonide, de Hovot Halevavot, de Rav Saadia Gaon, n'est-elle pas juive ?! Non. Tout cela est le fruit de l'exil. Chacun apprend la langue du pays où il vit, mais ici, en Eretz Israël, tout le monde parle en hébreu, il n'est donc pas nécessaire de parler arabe. Autrefois, à l'étranger, on disait : Si tu parles arabe, tu peux expliquer clairement. Si tu parles hébreu, tu peux voler ce que Rachi a écrit. Mais pose-lui une question et prouve qu'il ne sait pas de quoi il parle. Il faut apprendre l'hébreu, étudier la Guemara avec Rachi et les Tosafot, et parler un hébreu pur. Pas un hébreu corrompu. Une prononciation Milé'il c'est Milé'il, et une prononciation Miléra' c'est Miléra'. C'est ainsi qu'il faut apprendre.

שבת שלום ומבורך!



”יקבי המלך”

ישיבת ”לבנימין אמר” מושב ברכיה בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט”א La peur de la faute

(Extrait du livre «Sim'hat Ha-Torah» sur le livre de la Genèse)

Jacob fut saisi de terreur et, plein de souffrance, il sépara en deux le peuple qui était avec lui, ainsi que le menu et le gros bétail et les dromadaires, en deux campements. (Genèse 32, 8).

Il vainquit un ange, et il a peur d'Esäu?

Dans notre section hebdomadaire, notre Patriarche, Jacob, se prépare à la rencontre avec Esäu. Au cours des préparatifs, Jacob est effaré à l'idée qu'Esäu vienne lui faire la guerre. En effet, lui ayant envoyé des émissaires, il avait appris qu'il se dirigeait vers lui, accompagné de quatre cents hommes, autant que la valeur numérique d'«œil mauvais». Que fit Jacob contre ceci? Il répartit son camp en deux parties, en disant : «Si Esäu vient à la rencontre d'un camp et qu'il le frappe, le camp restant servira de refuge» (idem, 9).

La question bien connue, c'est de savoir pourquoi Jacob avait si peur. Il avait pourtant une force prodigieuse puisque, lorsqu'il arriva à Haran, il avait fait rouler le rocher qui couvrait la surface du puits, comme s'il avait retiré le bouchon d'une simple bouteille. Donc, il n'avait rien à craindre d'Esäu. De plus, quelques instants plus tôt, il avait lutté contre l'ange et l'avait battu, comme en atteste le verset : «... parce que tu as rivalisé avec des forces célestes et humaines et parce que tu as été capable» (idem, 29). Alors, pourquoi a-t-il eu peur?

La crainte du manquement au respect des parents

Nos Sages ont enseigné (Traité Berakhot 4a) : «Jacob a eu peur que la faute n'en soit la cause.» Les exégètes ont expliqué que telle fut en fait la pensée de Jacob : «Mon frère a beau être un impie, il y a tout de même fait preuve de respect des parents. Il est resté avec eux à la maison, il les a aidés à chaque fois qu'ils en ont éprouvé le besoin. Pour ma part, je suis resté pendant vingt-deux ans en exil, et je ne leur ai pas rendu visite. Il est vrai que j'ai dû travailler quatorze ans pour les filles de Laban, comme me l'avaient ordonné mes parents, mais je suis resté encore six autres années, sans en avoir eu besoin.» Il craignait que la faute de ne s'être pas mobilisé pour respecter ses parents lui porterait préjudice.

Les justes connaissent le caractère pointilleux du jugement. Le verset dit : «Autour de lui gronde la tempête» (Psaumes 50, 3). Nos Sages expliquent (traité Yébamoth 121b) que le Saint béni soit-Il est pointilleux avec ceux qui l'entourent, les justes, de l'épaisseur d'un cheveu. C'est la raison pour laquelle Jacob fut tellement effrayé. Il craignait que l'Eternel fût pointilleux à son encontre en raison du commandement du respect des parents dont il s'était abstenu.

Et une femme, dans tout cela, je n'en ai pas trouvé

Le Gaon, le Rav **Yéhiel Michal Stern** Chelita, dans son livre sur notre maître Maran Rabénou Ovadia Yossef, que le souvenir du juste et saint soit bénédiction (page 307), rapporte une histoire à ce sujet qui arriva dans l'entourage du Rav. Lorsque le Rav Stern était enfant, une femme du quartier des Boukharim de Jérusalem se rendait au domicile de ses parents, et sa mère lui donnait de la soupe avec un peu de poulet pour le Chabbat¹. Un

vendredi soir, sa mère dit à son père : «J'ai un problème. Je ne me rappelle pas si j'ai salé le poulet.» Il lui répondit : «Que faire, nous allons devoir le jeter en raison du doute.» Elle lui dit : «Le problème est plus compliqué. J'ai donné à cette dame de la soupe avec des ailes du même poulet. Même si nous, on le jette, elle consommera de la viande interdite. Comment faire pour la retrouver à présent?» Il se rendit chez le Gaon **Rabbi Pessah Frank** Zatsal, alors grand rabbin de Jérusalem pour lui demander si cette nourriture pouvait être autorisée. Le Rav lui répondit : «Je ne parviens pas à trouver une autorisation. Mais en allant chez le sage Ovadia, qui a la force de l'autorisation, vous trouverez peut-être une solution, pour éviter à cette femme un problème.»

Il se rendit chez le Rav, et lui fit part de son problème. Le Rav l'interrogea : «De quelle manière votre épouse prépare-t-elle la viande? Est-ce qu'elle commence à mettre la viande avant d'ajouter l'eau et de la faire bouillir, ou est-ce qu'elle fait d'abord bouillir l'eau en mettant ensuite seulement la viande? Car si elle fait bouillir l'eau en premier, cela s'appelle "saisir", et alors le sang reste à l'intérieur, ce qui, d'après Maïmonide, ne pose pas de problème.» L'époux répondit : «Non, mon épouse met d'abord la viande, puis elle ajoute de l'eau et démarre la cuisson.» Il lui dit : «Si c'est ainsi, il n'y a pas moyen de permettre.» Le mari se désola et dit au Rav : «Et qu'est-ce que je vais faire, maintenant? Comment retrouver cette femme? Elle risque de manger quelque chose de non casher par notre faute!» C'était déjà l'heure du milieu du repas du Chabbat. Le Rav écouta et dit : «Je viens avec vous. Si vous allez tout seul dans le quartier des Boukharim, ils ne vous reconnaîtront pas. On va y aller ensemble. Ils nous reconnaîtront et nous aideront.»

Ils se rendirent dans ce quartier et se mirent à chercher la maison de cette femme pauvre. Alors qu'ils étaient en train de chercher, on leur indiqua une maison dans laquelle vivait une femme pauvre. C'était peut-être elle. Le Rav Ovadia frappa à la porte, et la voix d'une dame se fit entendre : «Qui est-ce?» Il répondit : «Ovadia Yossef.» Elle fut effrayée lorsqu'elle comprit qui venait lui rendre visite en pleine nuit du Chabbat, et elle s'empressa d'ouvrir. «Que s'est-il passé?» demanda-t-elle. Le Rav lui dit : «Excusez-moi. Je suis venu pour vous dire que les ailes que vous avez reçues aujourd'hui posent un problème. Il ne faut pas les consommer, ni tout ce qui a été cuisiné avec.» En écoutant cela, elle eut un sourire sur les lèvres : «Heureusement que D. m'a préservée. J'avais pensé garder cette marmite pour demain matin. Je n'y ai pas encore touché.» Le Rav en fut heureux, l'époux aussi, ainsi que cette dame, qui a été épargnée d'une interdiction.

Il n'y a pas de paresse dans la crainte de la faute

Nous devons retenir de ce qui précède la grandeur de la crainte de la faute. À première vue, ils auraient pu se dire : «À quoi bon se mettre à chercher maintenant? Que pouvons-nous faire? Que ceci expie les fautes. Celui qui ne peut plus rien faire est dispensé.» **Mais notre maître le Rav Ovadia Yossef jugea primordial que cette femme ne consommât pas un aliment interdit.** Il aurait pu aussi bien dire au père du Rav Stern de se débrouiller et de chercher tout seul. Mais il savait qu'il ne la trouverait probablement pas. Il préféra donc quitter sa famille au beau milieu du repas du Chabbat, et fouiller tout le quartier des Boukharim, pourvu que cette femme ne consommât pas un aliment interdit. Il savait à quel point la faute est grave. Telle est la crainte de la faute.

Mon père lui aussi a raconté que, lorsqu'ils étaient à l'étranger, sa mère l'envoyait chaque veille de Chabbat chez quelques familles avec une marmite. Aujourd'hui, cette habitude est moins courante, car tout le monde ne suit pas la même cacherout, mais il est très important de donner chaque vendredi de l'argent pour les bonnes œuvres et pour les besoins du Chabbat.

1. A une époque, on donnait de la nourriture aux pauvres pour le Chabbat.